

# Mauvais temps des cloisonnements de l'inculture

**L'homme de l'ombre, qui voulait tromper Moscou, pour faire diversion à ses responsabilités, aurait réussi à impliquer Londres dans ses crimes. Washington serait aveugle aux preuves provoquées de la Hongrie. Et la Haye serait paralysée. Un scénario-catastrophe, dont l'issue est la foi dans le droit.**



**Maria CROCY**  
*Expert-juriste, Ecrivain, Journaliste*

**Pierre-Richard CROCY**  
*Professeur, Sociologue*

Mobile : + 33 (0)6 01 25 91 38  
prcrocy@gmail.com - cozmamaria@gmail.com

**Destinataires :**

**SERVICES PRESSE et MEDIAS,  
INTERNATIONAL**

*Vu la pose de barbelés déployés à la frontière roumaine, le 15 septembre 2015*

*Vu l'obstruction continue au droit par une association de malfaiteurs roumains, visée comme « la Partie au Statut », au dossier de la Cour Pénale Internationale N° OTP-CR-289/15 du 12 août 2015, sans autre lien avec « la Roumanie »,*

*Vu la vie et la santé, au sommet des valeurs du droit,*

**Sommaire du communiqué**

- I. Avis de dérive infractionnelle ...
- II. Londres, piégée par les infracteurs ?
- III. Washington, réellement aveugle ?
- IV. La Haye, toujours paralysée ?
- V. Mobilisation pour le droit ...

## I. Avis de dérive infractionnelle vers une nouvelle guerre mondiale

Confrontée aujourd'hui au risque d'une guerre mondiale contre les infracteurs, la communauté internationale doit envisager les conditions d'un possible retour au droit par une lutte idéologique qui avait débuté en 1936, par l'alliance germano-nipponne contre le Komintern, mais avait fait place, en 1945, au deuil des victimes du nazisme, face auxquelles il eut été indécent, ou vain, de prétendre éviter un possible amalgame, par souci de pure rigueur intellectuelle.

Et c'est en 1967, que Paul ROBERT publie l'observation, en sociologue, de l'évolution du champ de la guerre — des territoires, en 1914, à la lutte des « démocraties, libérales ou communiste ... contre les dictatures. »

Dans ces circonstances, le combat des justes consiste sans doute, aujourd'hui, à envisager par une démarche de type « Gestalt », les cloisonnements de l'inculture, comme autant d'écueils et d'opportunités à la question du rassemblement effectif de la communauté du droit autour des valeurs intellectuelles.

Cette question, naturellement restée en suspens en 1945, est peut-être à l'origine, en effet, d'autres crimes contre l'humanité, constatés aujourd'hui dans le prolongement de cette lutte, contre des infracteurs internationaux déjà installés à Bucarest, Strasbourg et la Haye.

### 1.1. Le cynisme des infracteurs révèle le génocide du peuple roumain

Le drame de migrants sacrifiés par bateaux ou camions entiers prouve en effet quelles extrémités peut atteindre le cynisme des infracteurs, de nos jours, et c'est à ce même cynisme que nous confrontent les attentats continus organisés par des malfaiteurs de l'Etat roumain infractionnel, Partie au Statut, pour se soustraire à leurs responsabilités, et faire obstruction à l'émergence d'une vérité qui dérange même l'Union européenne, où le « politiquement correct » suffit à inhiber la vigilance pourtant nécessaire face au risque

de mondialisation du conflit des infracteurs contre le droit international. A commencer par le génocide du peuple roumain. Et ses cinq millions de morts. Preuve gênante pour ces infracteurs.

## 1.2. Les infracteurs roumains touchent la dignité humaine

La vérité sur la « révolution roumaine » de décembre 1989 a été mystifiée, et c'est cette violation de l'expression démocratique, qui oblige aujourd'hui à redoubler de RESPECT envers une jeunesse roumaine brillante, appelée à de futures responsabilités nationales et internationales. A cet égard, Ionut BRADISTEANU – ci-dessus, à droite – est cité



comme le N° 5 des génies les plus « prometteurs » du monde, pour ses applications logicielles de pointe, qui permettent de « rendre la vue » aux aveugles, et bientôt, de filmer Jupiter avec une commodité inédite.

## II. Londres, piégée par les infracteurs ?

Après avoir renoncé à faire arrêter abusivement la plaignante, les suspects visés à la Haye, depuis décembre 2014 – voir notre communiqué du 21 juillet 2015 — multiplient les abus pour tenter de décrédibiliser la plainte par l'organisation de viols au village de celle-ci, par des menaces lourdes sur son entourage littéraire, et même par un attentat contre la culture, dont le stratagème vise à intimider la couronne d'Angleterre, dans le cadre d'un processus d'intimidation généralisé contre le droit.

### 2.1. Terreur organisée, un infarctus « très fort » surtout ... très suspect

Le 14 septembre 2015, un « infarctus très fort » aurait provoqué la mort, à 65 ans, du poète roumain Vadim TUDOR. Cet euro parlementaire était connu par son engagement contre les infracteurs de l'Etat roumain, depuis 1989. Par ailleurs, un recensement de 2012 avait révélé la « disparition » de 2 millions de Roumains âgés de « 65 ans et plus ». Et l'opinion s'était alarmée à la publication de résultat, en février 2013.

Toujours est-il que cette personnalité à la fois « âgée de 65 ans », et très en vue à Bucarest comme à Bruxelles, constituait une cible de choix pour le « crime organisé par le gouvernement PONTA » — selon le témoignage de Mr. Ioan SIRBU, en réunion plénière du Parlement roumain, en 2013. Cet homme, le beau-père du premier ministre PONTA, était manifestement inquiet pour sa fille. Après cet événement, il a disparu de la vie politique et du Parlement roumains.

Dans un pays où la « disparition » de personnalités gênantes est un phénomène récurrent, la disparition (?) de Vadim TUDOR n'étonne pas outre mesure. Elle pourrait constituer une « preuve provoquée » visant à accréditer la thèse officielle qu'il soit naturel de mourir à 65 ans, en Roumanie — au risque de corroborer la cause du génocide du peuple roumain par privation de soins, préméditée par l'Etat roumain infractionnel.

### 2.2. Après l'organisation d'un viol simulé, des victimes bien réelles

La perversion des malfaiteurs de l'état roumain est sans fin. A Valeni, commune natale de l'écrivain Maria CROCY, un spécialiste en « criminaliste » chargé d'exterminer notre famille, a organisé la simulation d'un viol dont il a conçu le scénario. Ce viol visait 7 victimes du village de Valeni, pour nuire au procureur Florin SCRIPCARU, témoin majeur de la prédation de la propriété privée de Maria CROCY. Dans ces circonstances, la juriste avait précisé que si elle venait à être « éliminée » par le crime, la signature des membres de sa famille était valable jusqu'au 4 ème degré, cela, afin de leur permettre de donner suite à ses plaintes.

Quant au prétendu « viol en groupe », c'est le spécialiste lui-même, Mr. ISTRATE Ionut, qui a dévoilé le côté factice de ce « viol », dont le procédé visait à déstabiliser psychologiquement et dénigrer l'écrivain Maria CROCY, par un battage médiatique organisé sur la chaîne Antena 3, afin de décrédibiliser, si possible, la plainte déposée par celle-ci, contre les infracteurs, à la Haye.

### **2.3. Londres, transformée en complice de persécution contre le peuple roumain – Art. 7 h) du Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale**

Leurs larmes ont commencé à couler, et nul ne pouvait plus les retenir, ce dimanche 22 février 2015, après l'annonce de la télévision roumaine, par la voix du journaliste RUSU Adrian, que « l'Angleterre » avait « commencé une campagne de dénigrement contre les Roumains », sous le titre « les Roumains arrivent ».

Ce reportage d'Antena 3, sur « les Rroms », proposé par CHANNEL 4, chaîne londonienne, dénigrait « les Roumains ». Une provocation montée de toute pièces, ne montrant que promiscuité et misère, pour faire passer la Roumanie pour un pays dénué de toute culture, au mépris d'une jeunesse brillante — or roumain à diverses Olympiades scientifiques, en 2014 et 2015, performances lyriques mondiales d'Angela GHEORGHIU, progrès de dizaines de savants roumains en médecine, par l'invention de l'Insuline, en

aéronautique, cybernétique, construction d'équipements industriels, etc.

Avant l'arrivée des communistes, la loyauté et la culture avaient cours en Roumanie. Sa monnaie était d'ailleurs la plus forte devise d'Europe, sous le Roi Ferdinand, en 1930, et jusqu'en 1939, ce royaume est connu comme « le grenier à blé de l'Europe ». La Roumanie est un pays riche. De ses hommes. Et de ressources naturelle, pouvant leur garantir un bon niveau de vie. A condition d'y stopper la prédation, la mise en esclavage, et le crime, actuellement organisés contre la population roumaine.

### **2.4. Trou noir schématique de la préméditation, la perversion, et la persécution**

Aujourd'hui, toute expression positive de la culture roumaine est systématiquement ignorée ou transformée contre le peuple roumain par le groupe de l'Etat roumain infractionnel visé à la Haye. Et c'est



*Notă specială: Această sesizare penală este fără precedent, întrucât și degradarea vieții sociale din România este fără precedent.*

*Jaful național continuu săvârșit de clasa politică de după Revoluția din 1989 ne-a izolat de statele civilizate europene, cetățenii români căzând victimele unei INCULTURI nemăintâlnite vreodată în România.*

*Drepturile fundamentale ale omului; principiile statului de drept și democratice au ajuns pentru români o batjocoră politică; o mare umilință și un sclavaj politic, apărute și răspândite cu intenție directă și indirectă cu scopul de a reduce la tăcere prin frică; prin groază individul în rândul unei populații civilizate, extrem de inteligente și înțelepte, cum nicăieri în Europa și-n lume veți mai întâlni!!!*

*(Maria Crocy, Paris, 29 August 2014)*

*Note spéciale: Cette saisie pénale est sans précédent, parce que la dégradation de la vie sociale de la Roumanie est elle-même sans précédent.*

*Le vol continu de la nation commis par la classe politique depuis la Révolution de 1989, a isolé l'Etat roumain des Etats civilisés du reste de l'Europe, les citoyens roumains devenant les victimes d'une INCULTURE jamais vue en Roumanie.*

*Toute référence aux droits de l'homme fondamentaux, et aux principes de l'Etat de droit et de la démocratie, y est devenue soudain dérisoire pour le peuple roumain en situation d'esclavage aux mains de la classe politique roumaine, dont l'intention directe et indirecte était de réduire les individus au silence par la peur et la terreur, loin de l'intelligence et de la sagesse de la population roumaine, uniques en Europe et dans le monde !!!*

*(Maria Crocy, Paris, 29 Août 2014)*

justement ce type de déni, qui est qualifié de « persécution » au Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale de la Haye. Une violation des droits internationaux révélée dès le 29 août 2014 :

## 2.5. Le Roumain, peuple de génie

Or la Roumanie est peut-être la plus grande pépinière de génies du monde, nonobstant le mépris affiché par cette association de malfaiteurs visée à la Haye, dont « l'intérêt », pense-t-elle, est d'anéantir toute image positive du peuple roumain, pour dissimuler plus facilement ses crimes contre l'humanité. Aux Etats-Unis, cependant, les plus grands spécialistes de nombreux domaines, comptent tant de Roumains, que la deuxième langue officielle de la NASA, en pratique, est peut-être déjà le roumain !

## III. Washington, réellement aveugle ?

Suite au communiqué de la Maison-Blanche du 15 sept. 2015, nous proposons un rappel au droit international, et au pari cartésien de la raison.

### 3.1 Preuve provoquée à la frontière roumano-hongroise contre la Haye

« M.A.E. (Le ministère des Affaires Externes) a convoqué l'Ambassadeur de la Hongrie à Bucarest ».

L'arrivée de migrants, même massive, justifie-t-elle la pose de « chevaux de frise », de triste mémoire ? La volonté hongroise de se rendre si visible évoque une preuve provoquée contre le droit international.



Pour le moins, son affirmation du 8 juillet 2015 — capture d'écran ci-contre — selon laquelle « la Hongrie » aurait « reçu une autorisation de l'Union européenne pour la construction d'un mur anti-migrants à la frontière serbe », est manifestement contraire aux décisions de l'Union, de cette époque.

Ce mensonge de la Hongrie s'explique par la volonté de se soustraire à ses responsabilités devant le droit international, après les violations du Traité de Trianon dont elle s'est rendue directement complice, par des trafics avec les Roumains, en faveur de l'ancien président BASESCU.



### 3.2. Comment expliquer le soutien américain au Chef du Parquet de « DNA » ?

La presse roumaine et européenne a soulevé un aspect du respect du droit international qui concerne le « Dossier pénal Microsoft » enregistré au Parquet DNA. Aucun des Américains, pourtant suspectés des mêmes infractions que les coupables de nationalité roumaine, n'a été identifié ni arrêté, comme la ministre UDREA Elena, légitimement emprisonnée par KOVESI Laura Codruta, procureur en chef de la DNA, direction anti-corruption.

Pourquoi donc n'a-t-elle arrêté aucun des Américains pourtant suspectés ? Telle est la question légitimement posée par la presse roumaine.

Ce « marché » pourrait expliquer les raisons cachées du soutien ostentatoire du sénateur Hans KLEMM envers sa complice, le procureur de la Roumanie, dès son arrivée en Roumanie, ultérieurement, au mépris de l'actuel président de la Roumanie, Klaus IOHANNIS, dont l'autorité a été délibérément contournée pour prétendre de manière tout à fait factice, à « l'agression russe » supposée par le sénateur américain. Ce dernier, curieusement, a été nommé au poste d'Ambassadeur quelques jours seulement après cette contre-performance manifeste. Contre la souveraineté de la Roumanie. Et contre la paix.

### 3.3. Lettre officielle au Président OBAMA

Par votre communiqué du 15 septembre 2015, vous déclarez estimer qu'une « meilleure coopération entre les Etats-Unis et l'Europe » soit « nécessitée par les flux de migrants ». Votre attention est très touchante, et nous vous savons gré de votre attention au continent européen, mais nous croyons devoir décliner votre offre, avec sérénité.

En effet, les très remarquables capacités d'accueil allemandes et l'intérêt suscité par la convivialité de ce pays, plébiscitée par les migrants, ne sont pas une menace mais une aide, et une opportunité. Il est grand temps, en effet, que les pays de l'Union européenne consentent à reconnaître l'immense mérite du milieu protestant mécaniste, à l'origine de notre civilisation.

En ce qui concerne la Hongrie, complice majeur des **violations du Traité de Trianon** dénoncées à la Haye le 2 décembre 2014 et 11 août 2015, et où certains migrants sont aujourd'hui bloqués, nous vous invitons cordialement à vous défier du piège de provocations préméditées sur le territoire de l'Union européenne par les infracteurs désireux de se soustraire au droit international, si possible, par cette **diversion navrante**, et manifestement contraire à la diplomatie mondiale que vous insufflez avec patience depuis 2008.

A cet égard, nous profitons de la présente pour corroborer le pari de la raison exprimé par votre discours du Caire, disposant le 4 juin 2009, peu après votre première investiture, le fait que le dialogue interreligieux ne se normalise pas avec des bombes mais avec des écoles, et c'est cette école, caractérisée par l'ingénierie mécanique, que nous appelons les Etats, de toutes nos forces, à prolonger par le **respect du droit international**, conformément au challenge de votre pensée hautement salutaire. Cordiales et respectueuses salutations.

## IV. La Haye, toujours paralysée ?

Suite au dossier de la Haye N° OTP-CR-289/15 du 12 août 2015

### 4.1. La Haye, toujours paralysée par les infracteurs

Malgré la distribution effective — dûment enregistrée par la Poste française en date du 18/08/2015, dont preuve ci-contre — de documents authentifiant la plainte du 11 août 2015, l'obstruction continue de la Partie au Statut constitue une nouvelle preuve — s'il en fallait — que les infracteurs de l'Etat roumain, sont prêts à dissimuler par tous les moyens, leurs crimes contre l'humanité : ils voudraient même nous faire croire que l'Etat français serait leur complice — au mépris absolu du fonctionnement effectivement remarquable de l'état de droit et de la démocratie, en France, reconnue dans le monde comme un modèle de RESPECT du droit international !



### 4.2. Preuve du caractère international de l'association de malfaiteurs

Cette ultime tentative d'impliquer la France en détournant à la Haye, l'accusé de réception de l'envoi distribué et reçu par la Cour Pénale, prouve le caractère international de l'organisation criminelle visée à la Haye. Le Service des Enquêtes et Réclamations du Courrier International, à la Direction du Courrier de La

Poste française, possède et nous a transmis le 16 septembre 2015, le double électronique de la signature de l’accusé de réception effectivement signé par la Cour Pénale internationale de la Haye, le 18 août 2015.

## V. Mobilisation pour le droit international

La saisie du Parquet roumain, le 29 août 2014, a été signée ultérieurement par 63 autres personnes. Ce soutien a motivé notre démarche auprès de quatre Ambassades de Bucarest, identifiées par leur intervention en urgence au Parlement roumain, où les violations les plus graves du droit international se déroulaient « tranquillement » en direct, à la télévision roumaine, le 10 décembre 2013, journée ultérieurement qualifiée de « Mardi noir ».

### 5.1. Intervention historique de quatre ambassades au Parlement roumain

L’institution parlementaire, ce jour-là, avait été déterminée par le Président du Sénat, ANTONESCU Crin, à voter deux articles du Code Pénal délibérément établis pour violer les droits internationaux, ce qui incluait sur le fond, des crimes contre la Constitution Roumaine.

Et ces ambassades, par leur forte expérience de la démocratie, et leur attitude pleinement responsable, se sont mobilisées pour dénoncer ces graves violations du droit international, en Roumanie. Toutefois, le Code Pénal actuellement en vigueur en Roumanie est toujours frappé de nullité absolue, ce qui est gravissime.

Outre ces Ambassades — de France, d’Allemagne, du Royaume-Uni, et des Pays-Bas, nous avons alors informé officiellement l’Ambassade des Etats-Unis, comme observation au fait que le soutien de l’ancienne Ambassade américaine à quelque malfaiteur notoire n’était pas anodin, et pouvait intimider la population roumaine. Et bien sûr, nous avons adressé copie aux intéressés — en l’occurrence, la Fédération de Russie.

### 5.2. Contre les procédés déloyaux et la psychologie des infracteurs

Avec le recul, on peut dire que ces quatre Ambassades sont les piliers de la démocratie, et du témoignage de l’histoire récente de la Roumanie, face à la verve calomniatrice des infracteurs roumains contre toute culture, avec l’intention directe de provoquer une image négative de la Roumanie, ce qui dévoilait à cette occasion, au grand jour, le fait qu’une organisation criminelle « travaillait » contre les droits internationaux par des procédés offensifs lourds, tels que dénigrement, déstabilisation psychologique, et persécution.

### 5.3. Modulation du droit universel

Vu l’infraction continue des malfaiteurs, de 2002 à décembre 2014, et au-delà, sans fin, par la « *Partie au Statut* » — contre les victimes de trafics, contre les témoins cités à la Haye, contre les plaignants, contre les Pays-Bas, contre la Russie, contre les Etats-Unis, et contre le Royaume-Uni, et contre la France, vu le plébiscite de la convivialité allemande par les migrants de toutes nationalités, le **rassemblement** autour du droit international n’est-il pas déjà effectif ?

Ainsi, nous corroborons l’avertissement confucéen selon lequel « aborder un problème par le mauvais bout est désastreux », par le fait que renoncer à l’intelligence ou au cœur est rédhibitoire. D’où la « **bande passante** » de la civilisation — au-dessus de l’ignorance insidieuse des travers de l’humanité par abstraction insuffisante, et au-dessous de l’abstraction excessive, par détournement de la science à des fins commerciales et inhibitrices, au détriment de l’essentiel — courage, franchise, et foi. Technique, vérité, et justesse. Love, loyalty, friendship.

« Inévitablement », lorsqu’on cherche, on trouve. Notre vie de recherche « ne fait pas exception ». Que nous ayons vécu cette vie comme citoyens français et roumain, plutôt que britanniques, est une expérience que l’on ne calcule pas. Mais c’est avec une immense joie, que nous dédions à sa Majesté, la Reine Elizabeth II, notre approche de « premières et dernières raisons de sciences sociales fondées » — accessibles à la page Internet [fondation-du-verseau.org/living\\_heritage.pdf](http://fondation-du-verseau.org/living_heritage.pdf)

P.-R. et M. CROCY